



Assemblée générale

AG/PAL/1208

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

334^e séance – matin

COMITÉ POUR LES DROITS DES PALESTINIENS: L'OBSERVATEUR DE LA PALESTINE PARLE DE LA CAMPAGNE MENÉE POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE PALESTINE À L'ONU EN SEPTEMBRE

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a entendu, ce matin, un exposé de M. Riyad Mansour, Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, sur les développements récemment survenus sur la question palestinienne depuis la dernière réunion du Comité.

M. Mansour a expliqué qu'il avait tenu le Conseil de sécurité et la communauté internationale informés, par le biais de lettres, sur l'intensification récente de la construction, par Israël, de logements supplémentaires dans ses colonies de peuplement, ainsi que sur la terrible situation dans laquelle sont les prisonniers palestiniens détenus dans les geôles israéliennes. Il est également revenu sur le blocus « immoral imposé par Israël » à la bande de Gaza et sur la situation humanitaire qui en découle.

M. Mansour a indiqué qu'il s'est rendu personnellement dans le Territoire palestinien occupé à deux reprises depuis la dernière réunion du Comité. Il a dit qu'il a pu y rencontrer des hauts responsables du Gouvernement palestinien pour discuter notamment des questions de l'intensification de la répression israélienne et des prisonniers palestiniens. Lors de ces entretiens, il a assuré à ses interlocuteurs que le Comité faisait son possible pour promouvoir la cause des Palestiniens, et en particulier celle des prisonniers, et il leur a fait part de la possibilité d'organiser une nouvelle réunion internationale sur la question des prisonniers palestiniens, l'année prochaine, à Genève.

Face au Comité, M. Mansour a ensuite évoqué ce matin, les efforts menés par la Palestine, en collaboration avec la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique (OCI), à la veille de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a rappelé les « termes du contrat » passé entre la Palestine et le Quatuor, à savoir que les Palestiniens s'étaient engagés à mettre en place les institutions gouvernementales requises en vue de leur inclusion et adhésion à la communauté des nations et de la fin de l'occupation israélienne. « Ce plan avait été approuvé et financé par la communauté internationale et le processus qui en a découlé arrive à terme d'ici à la fin du mois d'août 2011 », a rappelé l'Observateur permanent de la Palestine, en ajoutant qu'aujourd'hui, toutes les organisations internationales s'accordent à dire que la Palestine a honoré les obligations qui étaient les siennes sous ce contrat. « Nous nous sommes dotés des moyens nécessaires pour prendre notre destin en main en tant qu'État indépendant », a déclaré M. Mansour aux membres du Comité, avant de souligner qu'en ce qui la concerne, la Palestine avait tenu ses engagements et qu'elle attendait maintenant que la communauté internationale s'acquitte également de sa principale responsabilité, qui est de mettre un terme à l'occupation israélienne.

Depuis que cet « accord » a été passé, les Palestiniens ont rallié plus de 125 pays à leur cause, a indiqué M. Riyad Mansour. Ces pays sont aujourd'hui prêts à reconnaître la Palestine en tant qu'État indépendant avec pour frontières celles qui prévalaient avant 1967, a-t-il poursuivi. « Le nombre d'États qui reconnaissent à ce jour la Palestine représente ce qu'il faut pour avoir la majorité des deux tiers à l'Assemblée générale », a remarqué l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'ONU. Ceci justifie le fait que le Gouvernement de la Palestine envisage de demander l'admission de la Palestine en tant qu'État Membre de plein droit aux Nations Unies et à l'Assemblée générale au mois

de septembre prochain. « Si Israël continue à camper sur ses positions actuelles et de refuser aux Palestiniens l'exercice de leurs droits inaliénables nous n'avons d'autre alternative que de demander à devenir membre à part entière de la communauté internationale », a souligné M. Ryad Mansour. « Nous arrivons à la fin d'une étape de notre lutte, et nous en entamons une autre. Le moment est venu pour entériner les résultats de cette première phase qui s'achève. Israël doit revenir à la table de négociations et aborder de bonne foi et sur des bases claires les six questions clefs qui se posent », a poursuivi M. Mansour avant de demander à nouveau qu'Israël s'acquitte des obligations qui lui incombent au titre de la Feuille de route.

Avant l'intervention de M. Mansour, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Abdou Salam Diallo, du Sénégal, avait fait un bref exposé sur les activités récentes du Comité et sur les faits nouveaux qui sont survenus depuis sa dernière séance, tenue le 20 juin dernier. Il a notamment rappelé que le 28 juin, le Sénat des États-Unis avait adopté une résolution dans laquelle il menaçait de suspendre toute assistance financière à l'Autorité palestinienne si elle maintenait sa décision de chercher à obtenir la reconnaissance de l'État de Palestine à l'ONU. Il a également souligné que le 5 juillet, le Gouvernement d'Israël avait lancé des appels d'offres pour la construction de quelque 400 logements dans des colonies de peuplement en Cisjordanie. Par ailleurs, le 11 juillet, les membres du Quatuor se sont réunis à Washington. Mais aucune déclaration n'a été publiée à l'issue de cette rencontre.

De son côté, la direction palestinienne a poursuivi sa campagne visant la reconnaissance internationale la plus vaste possible de la Palestine en tant qu'État situé à l'intérieur des frontières de 1967 et a sollicité l'appui de la communauté internationale en faveur de sa demande d'adhésion aux Nations Unies, a encore rappelé M. Diallo.

La réunion tenue ce matin a également été l'occasion pour M. Diallo de présenter le rapport de la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui au processus de paix israélo-palestinien, tenue à Bruxelles les 18 et 29 juin sur le thème: « le rôle de l'Europe dans la promotion d'un État palestinien et l'instauration de la paix entre Israéliens et Palestiniens ». Cette réunion a été l'occasion de remettre l'accent sur la nécessité de reprendre, de toute urgence, les négociations directes entre les parties.

S'agissant de la position de l'Union européenne, son représentant a souhaité que le Quatuor adopte comme paramètres les principes énoncés par le Président Obama dans son discours du 19 mai, et que la réconciliation inter-palestinienne aboutisse à la formation d'un gouvernement de transition.

De nombreux intervenants ont fait remarquer que les négociations ne contredisaient nullement la question de l'adhésion de la Palestine à l'ONU. Concernant la question de la reconnaissance de la Palestine par les États Membres de l'ONU, la réunion a confirmé qu'il n'existait pas de consensus entre les membres de l'Union européenne, et qu'il appartiendra à chacun d'entre eux de décider d'ici à septembre quelle sera sa position en tant qu'entité nationale. Les participants ont également souligné le rôle de premier plan des parlements nationaux, du Parlement européen et de la société civile, en vue d'encourager une action politique européenne contre les mesures illégales d'Israël. À l'issue de la réunion, les organisateurs ont publié des observations finales.

Le rapport de cette réunion sera publié en temps opportun en tant que publication de la Division des droits des Palestiniens.

Avant de conclure sa séance de travail, le Comité a entendu un exposé du Chef par intérim de la Section de la Palestine, de la décolonisation et des droits de l'homme du Département de l'information, M. Hasan Ferdous, sur les résultats du Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient, qui a eu lieu à Budapest.

La prochaine réunion du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sera annoncée dans le Journal de l'ONU.

* * * * *